

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
—
ARRONDISSEMENT
NONTRON
—

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal

15
—

Nombre de conseillers en
exercice

14
—

Nombre de conseillers
présents

11

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 16/03/2018

L'an deux mille dix huit, le seize mars à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	LIGER Isabelle	PRESCHÉZ Marie-Claude
ALLAIN Daniel	VILLARS Isabelle	MOUSSEAU Christiane
RAT Michel	MONMOULINET Michel	GOURINCHAS David
BASSOULET Nathalie	SANSONNET Sébastien	

Étaient absents et excusés : DUPOUX Chantal, MOREAU Vincent, BOURBON Noëlle Marie

3 Procurations : de Chantal DUPOUX à Michel MONMOULINET , de Vincent MOREAU à Daniel ALLAIN, de Noëlle Marie BOURBON à Jean-Pierre PORTE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel RAT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibérations :

- 1) Avenants au marché de -Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale-
 - 2) Acquisition tracteur agricole
 - 3) Demande de prêt pour tracteur
 - 4) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
 - 5) Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Javerlhac par les communes
 - 6) Révision location salle municipale -règlement intérieur-
 - 7) Acquisition d'une sonorisation
- Présentation projet d'un court métrage : promotion de la commune
 - Cabinet médical (suite)
 - Préparation du budget 2018
 - Création d'une Commission Adressage
 - Projet citoyen de la CCPN
 - Dordogne Habitat : décision

- O'Herbicide
- Invitation de Mr Bérít Débat, Sénateur
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ajoute que deux délibérations vont être supprimées et seront remises à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

- 3) Demande de prêt pour tracteur (il nous faut attendre le vote du budget afin de délibérer sur le sujet)
- 7) Acquisition d'une sonorisation (pas assez d'éléments, de prix pour prendre une décision)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 26 Janvier 2018 : → adoption du PV à l'unanimité.

1. Délibération : Avenants au marché de -Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'appel d'offres concernant **la réhabilitation d'un bâtiment communal existant en maison médicale** il y a eu des modifications concernant ces travaux et donc il présente des avenants au marché comme suit :

Avenants n° 1 et n° 2 =

→ LOT n° 1 -Gros œuvre-: L'Entreprise SARL MERLE JP, 10 rue des Chamilles 87440 Saint Mathieu, montant du Marché soit : 35 478,62 € HT → AVENANT 1 = - 1 732,58 € HT → AVENANT 2 = - 958,00 € **nouveau montant = 32 788,04 € HT**

→ LOT n° 2 -Charpente/Couverture/Zinguerie- : L'Entreprise SARL MERLE JP, 10 rue des Chamilles 87440 Saint Mathieu, montant du Marché soit : 2 553,93 € HT → AVENANT 1 = + 2 240,00 € HT → AVENANT 2 = - 271,76 € **nouveau montant = 4 522,17 € HT**

→ LOT n° 3 -Menuiserie- : L'Entreprise MATHIS et DANEDE, - Poperdu- 24300 Nontron, montant du Marché soit : 14 295,00 € HT → AVENANT 1 = + 3 018,30 € HT → AVENANT 2 = + 1 822,50 € **nouveau montant = 19 135,80 € HT**

→ LOT n° 4 -Electricité- : L'Entreprise SARL LAGARDE J. Luc, 12 rue de la Manganèse 24300 Nontron, montant du Marché soit : 24 380,00 € HT + Option 1 080,00 € HT = 25 460,00 € HT → AVENANT 1 = + 1 807,00 € HT **nouveau montant = 27 267,00 € HT**

→ LOT n° 5 -Plomberie- : L'Entreprise SARL VAUDOU, 6 route de Saint Astier 24350 Tocane Saint Apre, montant du Marché soit : 8 590,00 € HT → AVENANT 1 = + 2 629,00 € HT **nouveau montant = 11 219,00 € HT**

→ LOT n° 6 -Plâtrerie- : L'Entreprise SARL PPA, - La Saudie - 24300 Lussas et Nontronneau, montant du Marché soit : 13 901,31 € HT → AVENANT 1 = + 5 643,72 € HT **nouveau montant = 19 545,03 € HT**

→ LOT n° 7 -Carrelage-: L'Entreprise SARL MATHIEU et CIE, 6bis Bd de l'industrie 24430 Marsac sur L'Isle, montant Marché soit : 23 131,69 € HT + Option 1 050,00 € HT = 24 181,69 € HT → AVENANT 1 = - 7 874,46 € HT → AVENANT 2 = - 7 059,59 € **nouveau montant = 9 247,64 € HT**

→ LOT n° 8 -Peinture- : L'Entreprise SAS BESSE, - Masviconteaux" - BP 72 - 24300 Nontron, montant du Marché soit : 8 747,06 € HT → AVENANT 1 = - 521,30 € HT → AVENANT 2 = + 5 196,70 € **nouveau montant = 13 422,46 € HT**

- le montant initial du marché était de 131 077,61 € HT + options 2 130,00 € HT = 133 207,61 € HT

- les Avenants n°1 et n°2 présentés par HALLER Architecture pour les Entreprises ci-dessus s'élèvent à =

Avenants n° 1 = + 5 209,68 € HT // Avenants n° 2 = - 1 270,15 € HT = Nouveau Montant global du Marché = 137 147,14 € HT.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention :

- ACCEPTE les Avenants n°1 et n°2 tels que présentés par le bureau d'étude SARL HALLER -Architecte DPLG- pour les Entreprises concernant les travaux de "Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale" d'un montant total de + 3 939,53 € HT

- VALIDE le nouveau montant total du marché à la somme de **137 147,14 € HT**

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document à intervenir.

2. Délibération : Acquisitions tracteur et débroussailleuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour l'achat d'un tracteur et d'une débroussailleuse en remplacement du Massey-Ferguson défectueux et de l'ancienne débroussailleuse Rousseau, la commune a besoin de ce matériel pour l'entretien de ses chemins et voies communales.

Après avoir étudié les offres de différents concessionnaires il s'avère que la SARL FAURIE "La Farge" 24300 CONNEZAC fait une proposition intéressante avec reprise de l'ancien matériel.

OBJET	MONTANT HT
Tracteur Massey Ferguson Type 5710 Global	56 000,00 €
Débroussailleuse Rousseau Type Altéa 500	27 500,00 €
Sous-Total	83 500,00 €
Reprise des anciens : tracteur et débroussailleuse	18 500,00 €
TOTAL	65 000,00 €

Le conseil municipal, après délibération APPROUVE le projet d'achat d'un tracteur avec débroussailleuse par 14 voix pour 0 contre ; 0 abstention :

→ coût total de l'opération = 81 700,00 € TTC

3. Délibération : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du comité technique prévue en date du 14/06/2018,

Le Maire propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité technique les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO "PROMUS/PROMOUVABLES" %
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE et ACCEPTE :
à 14 voix POUR ; à 0 voix CONTRE ; à 0 ABSTENTION.

4. Délibération : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Javerlhac par les communes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Javerlhac pour les communes dont leurs enfants sont scolarisés dans notre établissement et ce pour l'année scolaire 2017/2018 :

↳ **Commune d' HAUTEFAYE :**

10 élèves à 800,00 € = 8 000,00 €

↳ **Commune de LUSSAS et NONTRONNEAU :**

1 élève à 800,00 € = 800,00 €

↳ **Commune de SAINT MARTIN LE PIN :**

1 élève à 800,00 € = 800,00 €

↳ **Commune de CHATEAU-L'EVEQUE :**

2 élèves à 800,00 € = 1 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide cette participation pour l'année scolaire 2017/2018 et pour les montants suivants :

↳ **Commune d' HAUTEFAYE :**

10 élèves à 800,00 € = 8 000,00 €

↳ **Commune de LUSSAS et NONTRONNEAU :**

1 élève à 800,00 € = 800,00 €

↳ **Commune de SAINT MARTIN LE PIN :**

1 élève à 800,00 € = 800,00 €

↳ **Commune de CHATEAU-L'EVEQUE :**

2 élèves à 800,00 € = 1 600,00 €

et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire procéder aux mandatements

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0.

5. Délibération : Révision location salle municipale -règlement intérieur-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur pour la location de la salle municipale de la Garenne en raison du manque de discipline d'un trop grand nombre et du non respect du lieu loué. Aussi un représentant de la mairie sera chargé d'établir un état des lieux initial et final avec le loueur qu'il soit particulier ou association. Un projet de règlement intérieur est proposé aux conseillers afin qu'ils statuent.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce projet de règlement intérieur, et après délibération :

- ADOPTE le dit Règlement Intérieur pour la salle municipale de la Garenne qui sera annexé à la présente délibération et ce par 13 voix pour ; 0 contre ; 1 abstention

➤ Présentation projet d'un court métrage : promotion de la commune

Monsieur Quentin DESAGES, réalisateur de films de mariage et d'entreprise agissant sous l'enseigne MARYUS Films dont il est le gérant, propose la réalisation un court métrage de 3 à 5 mn sur notre commune. Il est équipé d'une caméra genre drone qui peut faire des prises de vues jusqu'à 150 mètres de haut en extérieur et également en intérieur comme dans une église par exemple. Il fait une présentation de l'une de ses réalisations aux conseillers qui adoptent à l'unanimité cette idée.

Cette vidéo reprendrait le best of de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert et pourrait être insérée dans notre site internet.

D'un commun accord il est convenu de procéder à ce tournage aux beaux jours, pendant des manifestations ou pas. Monsieur le Maire souhaite que soit filmée la vie au quotidien de nos administrés, que ce court métrage montre une commune vivante et dynamique au delà de son riche patrimoine et nomme Isabelle VILLARS 'Pilote' de ce projet.

➤ Cabinet Médical (suite)

1°) Monsieur le maire, sur le plan matériel, remercie Daniel ALLAIN pour son intense implication dans la réhabilitation du bâtiment communal en maison médicale.

- la Réception des Travaux est prévue pour le 06 Avril 2018 à 10 h.

En ce qui concerne le Dr DUDAU, il part en vacances du 19 mars au 20 avril 2018 et n'aura aucun remplaçant. Actuellement il a une moyenne de 15 à 17 clients par jour, ce qui n'est pas suffisant. Objectif d'un deuxième docteur pour les élus toujours maintenu.

2°) Problème du kinésithérapeute, le Conseil de l'Ordre lui a mis "les bâtons dans les roues", il a été retoqué sur le B2 car il ne maîtrise pas suffisamment le français. Le B2 est un diplôme validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

En avril il travaillera à Gréoux les Bains, station thermale du Haut Var jusqu'en décembre 2018 via une agence qui lui a trouvé un poste, mais il reste attaché à notre commune et souhaite vraiment venir à Javerlhac dès la fin de son contrat pendant lequel il pourra valider ce fameux B2. Donc arrivée retardée au 01 janvier 2019.

➤ Préparation du budget 2018

C'est l'avant dernier budget d'ici l'échéance de 2020 dit monsieur le Maire, aussi il faut nous poser la question : *"qu'es-ce que l'on n'a pas fait et que nous pourrions faire et que nos prédécesseurs n'ont pas fait ?"*

- Il y a l'assainissement de Tassat mais c'est pour la CCPN

- la réhabilitation de la Route d'Angoulême qui reste un projet très onéreux - voirie - assainissement -

- l'éclairage de La Cour (on le repousse d'année en année)

- la mise aux normes pour le Handicap des salles, des engagements ont été pris à faire des travaux tous les ans et où en est-on ?

- Montant des subventions aux associations communales idem que l'an passé ? Il est impératif que chaque association fournisse son bilan de l'année écoulée faute de voir sa subvention supprimée. Il faudra par ailleurs ajouter une nouvelle association "Club de loisirs Javerlhacois et Chapelauds" pour laquelle on devra définir d'un montant = 100 € ou 200 €.

- Par ailleurs Monsieur le Maire fait remarquer que la commune ne donne pas de participation à ses collégiens et lycéens concernant les sorties, voyages organisés et le regrette.

Les 14 enfants de la maternelle partent en voyage découverte prochainement (2 nuits - 3 jours) pour un coût de 180 € par élève, l'association Farandole participe à hauteur de 140 €/élève et il reste 40 € à la charge des familles.

4)

Aussi la commune pourrait donner au moins 10 €/enfant soit une somme totale de 140 € pris sur le budget 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Création d'une Commission Adressage**

Monsieur le Maire présidera cette commission, c'est un chantier colossal.

Doit-on désigner un administré par secteur afin d'aider la commission dans ses choix ?

Le Conseil Municipal ne le souhaite pas vraiment.

Qui se propose pour faire partie de la commission :

- PORTE Jean-Pierre
- VILLARS Isabelle
- LIGER Isabelle
- GOURINCHAS David
- RAT Michel

Le maire souhaite que Vincent MOREAU, absent et excusé, puisse intégrer cette commission et que l'on sollicite l'ATD.

➤ **Projet citoyen de la CCPN**

Il s'agit de Chantiers Educatifs réalisés par des jeunes scolaires de 14 - 15 ans, des environs, qui travaillent 3h/jour sous l'autorité de la CCPN et s'offrent ainsi des vacances. Ces chantiers débutent d'avril à la Toussaint, il s'agit de trouver un projet à leur faire réaliser. Il y aurait le projet de nettoyage des fontaines communales, un projet autour du stade etc...

Le coût est estimé à 500 €/semaine. Les 11 premières communes qui s'engagent retiennent le projet.

Le conseil municipal ne répondra pas cette année à l'appel de la CCPN.

➤ **Dordogne Habitat : décision**

La commune se lance dans le projet de Dordogne Habitat ou pas ? 7 à 8 logements financés par eux : d'abord 4 logements pour personnes âgées non dépendantes et 3 à 4 logements pour de jeunes couples.

Il resterait à la charge de la commune : l'assainissement - branchement du tout à l'égout-, et l'aménagement de l'Entrée du Lotissement.

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité, résolvant ainsi le problème récurrent de "l'espace Mazeau".

➤ **O'Herbicide**

On renonce à ensemercer les cimetières, l'enherbement se fera tout seul, mais il y a l'embellissement dès ce printemps :

- de la place de La Chapelle Saint Robert
- la Rue du Pont
- l'Avenue de la Garenne
- les abords du Château et de l'Eglise
- l'Aire d'accueil à côté du Bandiat sur le RD 75 dans le bourg etc...

➤ **Invitation de Mr BERIT-DEBAT, Sénateur**

suite à la réparation de l'horloge de la mairie.

Monsieur le maire invite Monsieur le Sénateur à venir à Javerlhac le 25 mai ou le 15 juin 2018, 45 mn avant la réunion du conseil municipal.

↪ **Questions diverses**

Tour de table :

→ Daniel ALLAIN présente au conseil des devis pour la mise en conformité des bâtiments :

- CHAMPALOUX-MAZAUD P.C.E. = 2 163,25 € (Electricité Maison communale)

- CHAMPALOUX-MAZAUD P.C.E. = 1 117,57 € (Electricité Atelier Municipal)

- CHAMPALOUX-MAZAUD P.C.E. = 1 502,40 € (Electricité Salle Polyvalente)

par ailleurs il présente un devis pour modifier le système de chauffage dans les salles de Judo et Gym :

- EURL LAGARDE J.Luc = 17 569,54 €

un devis concernant la réfection des routes communales (la Florentine, rue du 8 à 8, la Cour, la Meynardière, Pys)

- SARL BELLOT = 64 944,00 €

Il souhaite également acquérir un sèche main pour les W C de la salle municipale de la Garenne :

- Estimation : 1 à 170 € ou 1 à 475 €

- Quant au fauchage qui va être effectué par l'agent communal sur la voirie intercommunale et communale pour la CCPN et la commune de CONNEZAC le montant s'élèverait à environ 4 000,00 € que Javerlhac leur facturerait. Rendez-vous est pris avec la mairie d'HAUTEFAYE afin de leur proposer les mêmes conditions.
- Chaudière de la Poste : ce matériel a 20 ans, le brûleur a 2 ans ; l'Entreprise qui effectue l'entretien via un marché avec La Poste dit qu'il faut absolument la changer, un artisan du secteur quant à lui tient un autre discours comme quoi elle fonctionne bien.
- En réunion de la CLECT les élus ont été informés qu'en ce qui concerne les travaux d'assainissement effectués par le SIDE sur le territoire d'une commune il refacture à la commune.
- Le site internet de la mairie sera opérationnel et en ligne fin avril.
- La Commission Voirie doit se réunir afin de sélectionner les travaux à faire en priorité.
- Lundi 19 mars à 18h il y a la cérémonie de la FNACA suivie d'un vin d'honneur

→ *Michel RAT* informe les conseillers qu'au niveau de l'intercommunalité les relations sont toujours très tendues. Nontron se retirerait de la mutualisation, la CCPN n'est pas en mesure d'estimer son coût global.

→ *Michel MONMOULINET* annonce que le Club des Aînés fonctionne très bien avec 50 adhérents.

→ *Nathalie BASSOULET* veut avoir des infos au sujet de l'entrée privée de M. et Me Pascal CHAMBARD à la Chapelle St Robert qui reçoivent l'eau de la place communale par gros temps. Monsieur le Maire explique que cela est du ressort de la CCPN, que c'est assez complexe à solutionner car ils savent qu'ils recevront toujours un peu d'eau mais le but est d'en éliminer le plus possible.

→ *Christiane MOUSSEAU* souhaite organiser une journée ou demie journée en collaboration avec CASIOPEA pour faire une présentation de la Télé Assistance aux aînés. La POSTE a également mis en œuvre ce dispositif mais ce sont des concurrents trop chers.

→ *Isabelle LIGER* demande quand à lieu la prochaine fête à Javerlhac ? En juillet répond monsieur le Maire. Par ailleurs le Comité des Fêtes a réussi la Foire de la Chandeleur c'est tout à l'honneur de la Présidente et de son Equipe de Bénévoles. Il n'y aura pas de cinéma en plein air comme l'an passé dit *Michel MONMOULINET*.

→ *Le Maire :*

- ECOLE : on a changé d'Inspecteur d'Académie. Soutien scolaire tous les ans lors des vacances scolaires. Rentrée de septembre 2018 pour le Haut Périgord il n'y aura aucune modification, mais l'année prochaine il faut s'attendre à du changement car il est question d'envoyer les élèves de CM2 au Collège de Piégut-Pluviers afin de sauver cet établissement où les effectifs diminuent d'une façon préoccupante.
- Surpresseur : il va être installé à l'entrée de la Chapelle St Robert (acquisition par la CCPN d'un terrain à la famille GERVAIS).
- Le maire va recevoir la Podologue de Piégut pour négocier quelques heures, jour, au cabinet médical.
- 26 mars : Commission des Impôts à 10h30
- 07 avril : LOTO de Farandole
- Les 14 et 15 avril : Rando Quad
- 24 juin : 1) Randonnée de Side-cars, Motocycles avec passage à La Chapelle Saint Robert
2) Course cycliste régionale organisée par l'UFOLEP (5 départements représentés, 250 à 300 coureurs).
- Le Peintre, Erik VAN BERCUM de Tassat, souhaite organiser une Exposition dans la salle de la culture. Les conditions sont que la commune doit faire et imprimer les affiches et organiser le Vin d'Honneur pour le vernissage.

Certains conseillers ne sont pas d'accord pour que la commune prenne tout à sa charge et soumettent à nouveau l'idée qu'il crée une association afin d'obtenir des aides. Aider financièrement un privé n'est pas normal pensent-ils; le maire pense qu'on a la chance d'avoir un artiste local et que ne pas en profiter est illogique ; il pense aussi que ne rien faire en général sur le plan artistique n'est pas normal non plus !

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20.

Le 22 Mars 2018

Le Maire,



Le Secrétaire,

